

maintient. Autrement, si les deux châtiments sont égaux comme moyens de dissuasion, il faudrait condamner les meurtriers d'agents de police ou de gardes de prison de nouveau à la prison à perpétuité. A mon sens, c'est la conclusion logique qu'il faut tirer.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est que le public n'est pas bien informé au sujet de nos débats. Je m'oppose fortement à bon nombre des idées du député d'York-Humber (M. Cowan). Mes vues au sujet de bien des questions sont diamétralement opposées aux siennes. Toutefois, l'autre jour, il a cité des données statistiques assez bouleversantes. J'ai consulté beaucoup de journaux canadiens, et j'ai pu constater que bien peu de Canadiens qui lisent les journaux savent vraiment ce que veut dire l'expression «emprisonnement à vie», et cela est fort important.

Ce qui inquiète le plus les antiabolitionnistes, c'est que l'État pourrait exécuter un innocent. C'est ce qui les touche le plus. C'est là quelque chose qui pourrait causer d'affreux remords à toute personne réfléchie. Nous savons que la chose s'est déjà produite, et c'est de nature à affliger toute personne qui a du cœur. Mais nous savons aussi, comme le juge Darling l'a déjà dit, que pour chaque innocent qui peut être pendu, il y a beaucoup de coupables qui échappent à la potence. Je dirai aux abolitionnistes qu'un problème de conscience tout aussi troublant les confronte, à savoir, qu'arrive-t-il à la société si l'assassin d'une ou plusieurs personnes enlève, une fois relâché, la vie d'autres gens que l'État devrait protéger?

Qui a des remords de conscience, alors? Je ne qualifierais pas celui qui a permis une chose pareille de barbare mental. Je lui accorderais ma plus vive sympathie, à cause du lourd fardeau qu'il aurait à supporter. Si nous nous imaginons un seul instant, au cours de ce débat, que par «emprisonnement à vie» on entend bien emprisonnement à vie, nous sommes dupes d'une erreur qui pourrait se révéler, en fait, extrêmement dangereuse. Elle l'est pour notre pays, car nous savons que nos ressources institutionnelles à l'égard des soins d'hygiène mentale sont lamentablement insuffisantes et pitoyables. Le placement d'une personne dans l'une de nos institutions n'est donc pas un moyen sûr de rectifier son attitude envers la société. Il s'agit d'un problème très grave. Lorsque le solliciteur général décidera de prendre des dispositions dans ce domaine nous lui donnerons tous notre appui car cela a énormément d'importance.

Comment assurer la protection de notre société, voilà l'aspect angoissant de la question? Nous vivons dans un siècle de tolérance. J'ai parfois l'impression que notre

époque a adopté la devise «Personne n'est coupable de rien». On impute dans certains cas la faute au complexe d'Œdipe, dans d'autres au fait qu'il s'agit d'un quatrième enfant qui n'a pas eu les priviléges des trois autres, ou bien qu'au catéchisme il a eu un professeur incompétent. Toutes sortes d'influences du milieu entrent naturellement en jeu, nous le savons, mais en est-on arrivé à considérer l'homme comme un être sans aucune responsabilité personnelle? Lorsqu'un homme part en guerre contre la société, n'est-il aucunement responsable? Voilà une question que nous devons nous poser et nous en trouverons la réponse dans notre conscience. Il est dégradant de penser que l'espèce humaine ne répond qu'aux stimulants extérieurs. Les psychologues prétendent que l'homme dans tous ses actes et dans toutes ses réactions est juste un peu supérieur au singe. On peut conditionner le comportement mais il y en a parmi nous qui pensent que l'homme vient juste après les anges et tient à assumer des responsabilités. Lorsque nous forçons les hommes à observer la loi nous ne devrions pas accepter de nous faire qualifier de façon terriblement condescendante de barbares intellectuels. Nous devons certes parfois demander à l'individu d'accepter la responsabilité de ses actes.

J'ai peur que ce projet de loi ne soit adopté dans une ambiance d'euphorie parce qu'il est dans le vent. Je n'ai jamais cru qu'être dans le vent soit une vertu cardinale, ni qu'il faille à tout prix être progressiste pour se ranger parmi les gens bien. J'ai lu des éditoriaux selon lesquels notre conscience devrait forcément nous faire voter en faveur de l'abolition. On dit que les esprits réfléchis sont abolitionnistes et que ce sont seulement les pauvres gens insensibles et impitoyables, les irréductibles barbares qui, lorsqu'ils s'interrogent sincèrement, ne se prononcent pas dans le même sens que le solliciteur général.

C'est l'élément qui s'insinue dans le présent débat et cela ne me plaît guère. Je place des gens comme l'ancien ministre de la Justice au même rang que tout autre député en ce qui concerne la sensibilité aux problèmes humains. Il est futile de formuler des condamnations de ce genre. Nous sommes en quête d'une solution et je dois avouer en toute humilité et je ne suis pas encore certain quelle sera ma propre attitude.

• (4.10 p.m.)

Je n'aime pas ce projet de loi. Je crains qu'il ne tienne pas compte de la protection de la société. Or, c'est là sans doute une loi fondamentale. Cependant, je ne saurais être assez étroit d'esprit pour m'opposer à ce